

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de **SELTZ**

EXTRAIT DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Révision n°2	04 avril 2016
Modification n°1	25 janvier 2019
Modification n°2	20 septembre 2019
Modification simplifiée n°1	13 février 2020
Modification simplifiée n°2	19 mars 2021

REVISION ALLEGEE N°1

ENQUETE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour



A SELTZ
le 18/10/2021

Le Maire,
Jean-Luc BALL



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Table des matières

I	Préambule	5
I.1	Rappel des principaux textes réglementaires	7
II	SECTEUR n°1 : "les Genêts"	9
II .1	Présentation du secteur.	9
II .2	Objectifs de la commune et principes d'aménagement	10
II .3	Programme d'aménagement	13
II .4	Un phasage dans le temps de l'opération	15
II .5	A titre illustratif : un projet possible	20
III.	SECTEUR n°2 : "Sand Beim Sauwassen"	27
II .1	Présentation du secteur.	27
II .2	Objectifs de la commune et principes d'aménagement	28
II .3	Programme d'aménagement	29
IV.	SECTEUR n°3 : "ZA intercommunale à Seltz"	33
IV .1	Présentation du secteur.	33
IV .2	Objectifs de la commune et principes d'aménagement	34
IV .3	Programme d'aménagement	35
IV .4	Schéma d'aménagement	38
V.	SECTEUR n°4 : Zone IAUE	39

V. SECTEUR n°4 : Zone IAUE

La zone IAUE, située au nord du ban communal de Seltz, est une zone destinée à accueillir une activité de recyclage et de revalorisation des déchets.

Afin de garantir l'intégration paysagère du site et de préserver l'environnement, l'aménagement de la zone devra respecter les principes d'aménagement suivants :

- Une haie mixte composée d'essences locales comprenant des arbustes et des sujets plus grands devra être implantée sur tout le pourtour du site afin de servir de gîte pour l'avifaune et d'écran paysager pour limiter les vues sur l'intérieur du site.

- Une mare devra être implantée sur le site.

